EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 18/02/2019

Reçu en préfecture le 18/02/2019

Affiché le 18.02.2019

ID: 089-200039642-20190211-12_2019-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

Nombre de conseillers :

- En exercice: 73 - Présents: 51 - Absent(s): 12 - Pouvoir(s): 10 - Votants: 61

Délibération n° 12-2019

Le onze février deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.

Etaient présents : Ancy-Le-Franc : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, Ancy-Le-Libre : Mme BURGEVIN Véronique, Argentenay: Mme TRONEL Catherine, Argenteuil-Sur-Armançon: M. MACKAIE Michel, Arthonnay: M. LEONARD Jean-Claude, Bernouil: M. PICARD Bruno, Chassignelles: Mmc JERUSALEM Anne, Cheney: M. BOLLENOT Jean-Louis, Collan: Mmc GIBIER Pierrette, Cruzy-Le-Châtel: M. DURAND Thierry, Epineuil: Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, Flogny La Chapelle: M. CAILLIET Jean-Bernard, Mme CONVERSAT Pierrette, M. GOVIN Gérard, Fulvy: Mme SORET Françoise, Gigny: M. REMY Georges, Jully: M. FLEURY François, Junay: M. PROT Dominique, Lézinnes: M. MOULINIER Laurent, Mélisey: M. BOUCHARD Michel, Molosmes: M. BUSSY Dominique, Nuits-Sur-Armançon: M. GONON Jean-Louis, Pacy-Sur-Armançon: M. GOUX Jean-Luc, Perrigny-Sur-Armançon: M. COQUILLE Eric, Pimelles: M. ZANCONATO Eric, Quincerot: Serge, Ravières: M. HELOIRE Nicolas, M. BETHOUART M. LETIENNE Bruno, M. GAUTHERON Rémi, Saint-Martin-Sur-Armançon: Mme MUNIER Françoise, Sambourg: M. PARIS Stéphane, Sennevoy-Le-Bas: M. GILBERT Jacques, Sennevoy-Le-Haut: M. MARONNAT Jean-Louis, Stigny: M. BAYOL Jacques, Tanlay: M. BOUILHAC Jean-Pierre, Mme PICOCHE Elisabeth, Thorey: M. NICOLLE Régis, Tissey: M. LEVOY Thomas, Tonnerre: Mme AGUILAR Dominique, Mme BOIX Anne-Marie, Mme DOUSSEAUX Jacqueline, Mme DUFIT Sophie, M. GOURDIN Jean-Pierre, M. HARDY Raymond, M. LENOIR Pascal, Tronchoy: M. TRIBUT Jacques, Vézannes: M. LHOMME Régis, Vézinnes: Mme BORGHI Micheline, Villiers-Les-Hauts: M. BERCIER Jacques, Vireaux: M. PONSARD José.

Excusés: Aisy-Sur-Armançon: M. BURGRAF Roland, Ancy-Le-Franc: Mme ROYER Maryse, Baon: M. CHARREAU Philippe, Dannemoine: M. KLOËTZLEN Eric, Gland: Mme NEYENS Sandrine, Rugny: M. NEVEUX Jacky, Tonnerre: Mme BERRY Véronique, M. LANCOSME Michel, Mme LAPERT Justine, M. SERIN Mickail, Villon: M. BAUDOIN Didier, Viviers: M. PORTIER Virgile.

Excusés ayant donné pouvoir : Cry-Sur-Armançon : M. DE PINHO José, Dyé : M. DURAND Olivier, Lézinnes : M. GALAUD Jean-Claude, Serrigny : Mme THOMAS Nadine, Tanlay : M. BOURNIER Edmond, Tonnerre : Mme COELHO Caroline, M. ORTEGA Olivier, M. ROBERT Christian, Trichey : Mme GRIFFON Delphine, Yrouerre : M. PIANON Maurice.

Secrétaire de séance : M. MARONNAT Jean-Louis

Date de convocation : 5 février 2019

Objet:

RESSOURCES HUMAINES

Personnel communautaire

Modification et création de poste et modification du tableau des emplois

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient ainsi au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre un avancement de grade.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne »,

Considérant la saisine du Comité Technique de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne »,

Madame la présidente propose :

Envoyé en préfecture le 18/02/2019 Reçu en préfecture le 18/02/2019

Affiché le 18.02.2019

ID: 089-200039642-20190211-12_2019-DE

1) De modifier les postes suivants :

- Pôle administration générale

Création	Suppression		
Grade: Adjoint administratif principal 1ère	Grade: Adjoint administratif principal 2ème		
classe	classe		
Catégorie : C	Catégorie : C		
Temps de travail : 35/35 ^{ème}	Temps de travail : 35/35ème		
Nombre de poste : 1	Nombre de poste : 1		
Date de création : 01/03/2019	Date de suppression: 01/03/2019		
Motif : avancement de grade promotion 2019	9		

Pôle environnement

Création	Suppression		
Grade: Adjoint administratif principal 1ère	Grade: Adjoint administratif principal 2ème		
classe	classe		
Catégorie : C	Catégorie : C		
Temps de travail : 35/35 ^{ème}	Temps de travail : 35/35ème		
Nombre de poste : 1	Nombre de poste : 1		
Date de création : 01/03/2019	Date de suppression: 01/03/2019		
Motif: avancement de grade promotion 2019			

- Pôle scolaire/enfance/jeunesse

Création	Suppression	
Grade: Adjoint technique territorial	Grade: Adjoint technique territorial	
principal 2ème classe	Catégorie : C	
Catégorie : C	Temps de travail : 35/35 ^{ème}	
Temps de travail : 35/35 ^{ème}	Nombre de poste : 2	
Nombre de poste : 2	Date de suppression : 01/03/2019	
Date de création : 01/03/2019		
Motif: avancement de grade promotion 2019		

- <u>Pôle Ressources</u>

Création	Suppression		
Grade: Adjoint technique territorial	Grade: Adjoint technique territorial		
principal 2ème classe	Catégorie : C		
Catégorie : C	Temps de travail : 35/35 ^{ème}		
Temps de travail : 35/35 ^{ème}	Nombre de poste : 2		
Nombre de poste : 2	Date de suppression: 01/03/2019		
Date de création : 01/03/2019			
Motif: avancement de grade promotion 2019			

Envoyé en préfecture le 18/02/2019

Reçu en préfecture le 18/02/2019

Affiché le 18.02.2019

ID: 089-200039642-20190211-12_2019-DE

2) De créer le poste suivant :

- Pôle conservatoire de musique et de danse

Création

Grade: Assistant d'enseignement artistique principal 1^{ére} classe

Catégorie : B

Temps de travail : 20/20^{ème} Nombre de poste : 1

Date de création : 01/01/2019

Motif: supprimé par erreur délibération°135-2018 du 18/12/2018, puisque agent détaché

pour stage d'une durée de 6 mois

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents sont inscrits au budget primitif chapitre 012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	61	pour
	0	contre
	0	abstention

ADOPTE l'ensemble des propositions ci-dessus,

AUTORISE Madame la présidente à engager toute procédure ou signer tout acte utile nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. Pour copie conforme.

La présidente, Anne JERUSALEM.